

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 MARS 2026

Le jeudi 6 mars 2026 à 19 heures et 15 minutes se sont réunis les membres du conseil municipal sous la présidence de Monsieur SERVIAN Bruno, Maire.

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de membres présents : 12

Nombre de votants : 12

Date de la convocation : 27/02/2026

Présents : Bruno SERVIAN - Stéphane PHILIBERT - Martine CARAYON - Pédro SANCHEZ – Michelle BLESSON - Sonia CHOVIN - Pierrick CLARET-Céline FERRAND - Christelle CHEVALIER - Ellen PETIT - Rémi BRET - Marie-Danielle GELIBERT

Excusés : Laurent IMBERT-Didier LEJOUR-Frédéric MARTY

Secrétaire de séance : Monsieur Stéphane PHILIBERT

Adoption du procès-verbal du conseil municipal du 23 février 2026

Le procès-verbal du conseil municipal du 23 février 2026 est adopté à l'unanimité.

Désignation du secrétaire de séance

Monsieur Stéphane PHILIBERT est désigné secrétaire de séance

En ouverture de séance, le premier adjoint Stéphane PHILIBERT a demandé la parole.

En ce dernier Conseil Municipal du mandat, il remercie l'ensemble du conseil municipal pour les 6 années passées avec des échanges constructifs et des votes effectués avec des décisions souvent collégiales. Il a demandé au conseil d'applaudir le maire pour les 37 années passées au service de la commune et les 12 ans comme maire.

A son tour, le maire a remercié l'ensemble du conseil municipal pour son implication et la confiance accordée.

1 - Adoption des Comptes Financiers Uniques (CFU) 2025

Monsieur Stéphane PHILIBERT, adjoint en charge des finances indique qu'en application de l'article 205 de la loi de finances pour 2024 la commune va cette année et pour la 1ère fois voter le CFU.

Il rappelle que le CFU est un document commun à l'ordonnateur et au comptable public, qui se substitue au compte administratif et au compte de gestion. A lui seul, il remplit les mêmes fonctions de « rendus de comptes ».

Les différents comptes sont présentés par Stéphane PHILIBERT, 1^{er} Adjoint en charge des finances.

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Vu l'avis de la commission des Finances en date du 19/02/2026 ;

Vu les Comptes Financiers Uniques COMMUNE et EAU pour l'exercice 2025 ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Considérant les éléments susvisés ;

COMMUNE

COMMUNE	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL
DEPENSES	807 784,48 €	390 183,92 €	1 197 968,40 €
RECETTES	958 148,58 €	500 641,75 €	1 458 790,33 €
SOLDE D'EXECUTION 2025	150 364,10 €	110 457,83 €	260 821,93 €
RÉSULTAT REPORTÉ 2024	608 318,35 €	-390 551,18 €	217 767,17 €
Part affectée à l'investissement /2025	-25 003,02 €		
RESULTAT DE CLOTURE 2024 REPORTÉ	583 315,33 €	-390 551,18 €	+ 192 764.15
RESULTAT DE CLOTURE 2025	733 679,43 €	-280 093,35 €	+ 453 586,08 €
RESTE A RÉALISER DÉPENSES		121 634,00 €	
RESTE A RÉALISER RECETTES		118 700,00 €	
BESOIN DE FINANCEMENT	0,00 €	-2 934,00 €	
Recettes d'investissement 2026	-283 027,35 €	Compte 1068	
Excédent Fonctionnement reporté 2026	450 652,08 €	Compte 002	
Déficit d'investissement 2026	-280 093,35 €	Compte 001	

ANNEXE SERVICE EAU

EAU	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL
DEPENSES	58 566,03 €	3 864,72 €	62 430,75 €
RECETTES	58 566,03 €	3 864,72 €	62 430,75 €
SOLDE D'EXECUTION 2025	0,00 €	0,00 €	0,00 €
RÉSULTAT REPORTÉ 2024	0,00 €	0,00 €	0,00 €
RESULTAT DE CLOTURE 2025	0,00 €	0,00 €	0,00 €

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le premier adjoint au maire,

Considérant que pour le vote Monsieur le maire doit quitter la séance. (19H35)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DÉCIDE à l'unanimité : (11 voix /11)

A la majorité des suffrages exprimés, s'étant manifestées, Monsieur le maire n'ayant pas pris part au vote,

- APPROUVE les Compte Financier Unique COMMUNE et EAU pour l'exercice 2025
- DONNE pouvoir à M. le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Divers :

*Equipement vidéo de la salle communale : le conseil valide la possibilité d'installer un écran électrique en lien avec l'installation d'un vidéoprojecteur.

*Demande de l'association des anciens combattants de mettre le drapeau historique dans la salle du conseil de la mairie. Le conseil municipal ne se prononce pas et il indique qu'il transmet ce sujet à la prochaine municipalité.

Fin de la séance à 19h50.

Le maire,
Bruno SERVIAN



A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Bruno Servian', written in a cursive style.